



COMMUNIQUE RELATIF A L'ATTRIBUTION D' ACTIONS DE PERFORMANCE

Au cours de sa réunion du 28 juillet 2015, le Conseil de Surveillance de la société a autorisé une attribution annuelle d'actions gratuites en faveur des membres du Directoire conditionnée par un objectif de Résultat Net Consolidé au 31 décembre 2015 et la présence à l'effectif deux ans plus tard.

Le Directoire a mis en œuvre cette autorisation par une attribution effective le 28 juillet 2015, conditionnée à la même condition de performance et à la présence à l'effectif le 28 juillet 2017. A ce titre le collège du Directoire se voit attribuer 46.500 actions sur les 478.600 actions attribuées.

Neuilly-sur-Seine, le 28 août 2015